

Programme designer

Ce programme permet de rembourser jusqu'à 200 \$ des honoraires d'un designer qui aura préparé des croquis ou esquisse lors d'une demande de permis pour travaux de rénovations extérieurs à un bâtiment résidentiel ou commercial.

Voici la procédure pour bénéficier du programme :

- 1- Prendre contact avec un designer parmi ceux de la liste ci-jointe ou celui de votre choix
- 2- Nous présenter votre projet ainsi que le document préparé par le designer
- 3- Suite à l'approbation par le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU), demander le permis de rénovation, lire etc compléter le formulaire de remboursement ci-joint
- 4- Faire exécuter les travaux
- 5- Nous présenter la facture du designer ainsi que 2 photos prises suite aux travaux
- 6- Remboursement des honoraires jusqu'à un maximum 200\$ taxes incluses.
Veuillez compter environ 45 jours suivant l'acceptation de la facture.